FORMATION DES MÉDECINS À L'AGRÉMENT POUR LA DÉTERMINATION DE L'APTITUDE DES SAPEURS-POMPIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Formation des médecins à l'agrément pour la détermination de l'aptitude des sapeurs-pompiers

Objectifs pédagogiques:

A la fin du parcours de formation ouverte et à distance les médecins agréés auront développé les capacités à concourir à la détermination de l'aptitude des sapeurs-pompiers dans le respect des textes en vigueur au 1er janvier 2026

- Présentation de la formation
- Connaitre les éléments essentiels des textes réglementaires relatifs à la santé en service
- Connaitre les éléments constitutifs de l'aptitude aux fonctions de SP
- Connaitre et comprendre les enjeux de sécurité routière et rendre un avis médical sur l'aptitude à la conduite des véhicules du SIS
- Connaitre, rechercher et accompagner les agents dans une visée préventive des effets du travail sur leur santé

L'évaluation certificative se déroule tout au long de la formation.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Durée totale: 7 heures

Places disponibles: 200 stagiaires/session

Matériels à apporter: Avoir accès à un poste informatique connecté à une liaison internet de haut débit.

Lieu(x): Formation de type ouverte et à distance médiatisée via la plateforme ENASIS.

PUBLIC ET ACCÈS

Public concerné:

Médecin :
- de sapeurs-pompiers volontaires
- de sapeurs-pompiers professionnels
- contractuel dans un SIS

amené à déterminer l'aptitude aux fonction de sapeurs-pompiers et à l'aptitude à la conduite des véhicules du service

Prérequis:

Être médecin habilité à la détermination de l'aptitude médicale aux fonctions de sapeurs-pompiers.

VALIDATION ET CERTIFICATION

CONTENU ET COMPÉTENCES

MODALIÉS PRATIQUES ET TARIFS

Tarifs:

Se reporter à la tarification disponible sur le site internet.